

CHARTRE DU TUTORAT À L'ENEP

L'École Nationale d'Éducation Populaire (ENEP) forme des animateurs professionnels et non professionnels sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine depuis plus de dix ans.

Nos recherches pédagogiques et nos partenariats avec le Réseau Éducation Populaire, la Fédération Régionale des MJC de Paris - Île de France et le Groupement des Animateurs en Gériologie nous ont permis d'acquérir de solides compétences que nous mettons au service des stagiaires et de l'Éducation Populaire.

Notre projet n'est pas de former exclusivement des animateurs socio-culturels ou sportifs. Il est d'impulser un processus de formation qui repose sur les principes d'un engagement militant de l'Éducation Populaire. Inspiré par les travaux de Saul Alinsky, de Paulo Freire et tourné vers l'apprentissage d'un métier où le sens de l'action collective est prépondérant, l'ENEP forme des individus avec le souci permanent de renforcer la curiosité culturelle et intellectuelle. Elle mobilise ses connaissances, ses démarches éducatives, ses outils et méthodes pour soutenir le projet d'éveiller chez l'animateur sa capacité à conscientiser et à mobiliser les habitants.

Au sein de ses formations professionnelles l'ENEP a toujours porté une attention particulière à l'accompagnement des stagiaires au sein de leurs structures d'alternance. Aussi, les relations avec les tuteurs s'envisagent toujours dans des rapports fréquents basés sur la confiance et la bienveillance.

La mission que vous avez bien voulu assumer nous engage. Elle exige notre disponibilité et notre rigueur pour que le – la stagiaire que nous accompagnons ensemble dans son parcours de formation puisse trouver dans le plaisir de se former à l'ENEP les compétences qu'elle est venue y chercher.

Nous savons combien il peut être difficile de s'investir régulièrement aux côtés d'un(e) stagiaire durant une longue formation. Ne soyons pas naïfs. La fonction de tuteur connaît parfois des moments laborieux et il peut y avoir des écarts entre l'intention sincère du départ et la disponibilité mobilisée à l'arrivée. Nous sommes à vos côtés pour vous aider à faire que cet écart ne soit pas trop grand. Pour cela, nous serons à votre écoute et nous vous guiderons dans toutes les étapes de la formation.

En attendant que nos rapports soient réguliers, nous vous proposons ici une charte à laquelle nous vous demandons de bien vouloir adhérer. Elle n'est pas figée et toutes vos propositions pourront bien volontiers l'enrichir.

Dans l'attente de construire un travail de qualité avec vous au service du stagiaire qui nous fait confiance, je vous remercie et vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour l'équipe de l'ENEP,

Hubert HURARD



Directeur

LES ATTENTES DE LA RELATION ENEP – TUTEUR – STRUCTURE D'ALTERNANCE - STAGIAIRE

Rôle du tuteur¹ : Le tuteur doit utiliser ses connaissances théoriques et pratiques pour consolider et agrandir les compétences du stagiaire. Il doit accompagner le stagiaire dans son travail de mise en dialogue entre les acquisitions théoriques et techniques du centre de formation et l'expérience vécue dans la structure professionnelle. Il assumera trois fonctions prioritaires.

La fonction d'intégration

Il s'agit de permettre au stagiaire de se construire une place singulière dans l'organisation professionnelle et de la faire prendre en compte par les autres membres de la structure. L'intégration n'est pas l'assimilation. La fonction intégrative du tuteur ne saurait donc se réduire à un effort de conformation du stagiaire à la figure idéale du professionnel en fonction. Il convient de construire et négocier une position particulière de professionnel en apprentissage.

Celle-ci ne saurait donc être ni réduite à une posture d'apprenant ni réduite à une posture de professionnel agissant en autonomie. Le stagiaire est un acteur particulier de l'organisation. Il y développe une activité professionnelle en autonomie croissante avec des responsabilités spécifiques en lien avec le niveau de la formation. Il doit pouvoir porter sur les procédures et fonctionnements de l'organisation un regard questionnant et, par là, peut être source de changement pour la structure et ses pratiques.

Le tuteur devra donc :

- * Aider le stagiaire à se construire dans l'organisation une place de "professionnel en apprentissage".
- * Sensibiliser le stagiaire aux enjeux que représentent pour lui les logiques et contraintes de fonctionnement de l'organisation.
- * Aider le stagiaire à sensibiliser les acteurs de la structure professionnelle aux logiques, enjeux et contraintes de sa formation.

La fonction d'évaluation

Il s'agit là d'une évaluation comprise dans une acception dynamique et formative. Elle intervient au cours du processus d'apprentissage. Son principe consiste, compte tenu d'objectifs pédagogiques préalablement choisis et d'un programme préalablement établi, à vérifier si le stagiaire progresse et s'approche des objectifs. Le but est d'obtenir une rétroaction sur le stagiaire pour lui indiquer les étapes qu'il a franchies dans son processus d'apprentissage et les difficultés qu'il rencontre ;

Le tuteur devra donc :

- * Aider le stagiaire à déterminer ses marges de progression dans le cadre des attendus du référentiel métier.
- * Aider le stagiaire à déterminer une stratégie personnelle de progression reposant sur les contenus de formation.
- * Porter un regard critique sur le parcours du stagiaire, notamment sa progression, ses acquis et ses manques.
- * Participer à l'accompagnement du stagiaire, aux côtés de l'organisme de formation dans la production de documents de réflexion sur sa pratique professionnelle.

La fonction de certification

Cette fonction désigne la participation du tuteur au processus de contrôle d'acquisition des compétences. Cette participation intervient au moment des temps institués de certification, qui permettent de dire si le stagiaire à acquis la compétence visée.

¹ Livret référentiel du diplôme

Le tuteur devra donc avant la certification :

** S'approprier les termes du référentiel de certification.*

** S'approprier les enjeux et modalités du dispositif de certification définis par l'ENEP. S'impliquer dans certaines évaluations certificatives.*

Régulièrement, le formateur fera le point avec le tuteur pour évaluer la progression du stagiaire dans l'acquisition de compétences professionnelles et le déroulement de l'activité tutorale.

Pour toutes les raisons présentées plus haut, il est donc convenu que :

- Le tuteur informera le coordonnateur de la formation de tout comportement ou attitude du stagiaire qui pourrait fragiliser son parcours d'apprentissage.*
- Le tuteur s'engage à proposer des temps d'échanges réguliers au stagiaire durant toute la durée de la formation.*
- Le tuteur s'engage auprès du stagiaire et de l'ENEP à respecter les attentes liées à sa mission.*

- Le stagiaire informera régulièrement son tuteur de tout ce qui concerne les attentes du référentiel de sa formation et des certifications.*
- Le stagiaire s'engage à fournir un travail respectueux et à adopter une posture en adéquation avec les attentes pédagogiques du cursus.*
- Le stagiaire s'engage à privilégier une relation de confiance avec son tuteur et à l'informer régulièrement, ainsi que le coordonnateur de sa formation, des avancées de ses travaux et des conditions de l'alternance.*

- La structure d'alternance informera le tuteur et l'organisme de formation de tout changement qui pourrait avoir un impact dans le processus de formation du stagiaire.*
- La structure d'alternance s'engage à mettre le stagiaire en position d'apprentissage durant toute la durée prévue par l'alternance et à accompagner celui-ci dans ses recherches et enseignements en veillant à la cohérence entre les missions occupées par le stagiaire et les compétences visées par le diplôme.*

- L'ENEP informera le tuteur, le stagiaire et la structure d'alternance de tout changement et de toute évolution concernant l'organisation de la formation.*
- L'ENEP s'engage à contacter régulièrement le tuteur et la structure d'alternance dans l'objectif d'être informé des conditions dans lesquelles se déroule l'alternance et l'accompagnement tutorial.*
- L'ENEP s'engage à organiser un temps de rencontre entre tuteurs, stagiaires et structures d'alternance dans les deux mois suivants l'entrée en formation du stagiaire.*

Date, nom et signature des parties :

Le - la stagiaire

Le tuteur ou la tutrice

*Le - la représentant(e) de la
structure d'alternance*

*Le directeur de l'ENEP
Hubert HURARD*

